



Réunion du 10 décembre 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 86

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Michel JESER (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Véronique REMY (pouvoir à Mme Valérie PEYROUS) , Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON (pouvoir à M. Bruno CIOSSE), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : VENTE D'UN TERRAIN AU GROUPE FONROCHE BIOGAZ

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Le groupe FONROCHE BIOGAZ a pour objet le développement, la conception, la construction et l'exploitation d'unités de méthanisation industrielle. A ce jour, le groupe exploite trois unités permettant, chacune, de traiter entre 60 000 et 80 000 tonnes de matières et générant, chacune, l'équivalent de la consommation gazière de 15 000 habitants.

Le groupe FONROCHE souhaite pouvoir implanter une unité sur le territoire de la communauté de communes.

En effet, le groupe développe un projet d'unité en collaboration avec de nombreux acteurs économiques proches de la communauté de communes parmi lesquels, notamment, la coopérative agricole EURALIS.

Pour cela, il souhaite acquérir la parcelle, cadastrée sur la commune de Mourenx AI 37, d'une superficie de 5ha 82a 28ca ainsi qu'une superficie d'environ 2 ha à détacher de la parcelle AI 39. Ces terrains proviennent de l'ancienne propriété Rio Tinto.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée, sur la commune de Mourenx, AI 37 d'une superficie de 5ha 82a 28ca ainsi qu'une superficie d'environ 2 ha à détacher de la parcelle cadastrée, sur la commune de Mourenx, AI 39 pour l'implantation d'une unité de méthanisation industrielle par la société FONROCHE BIOGAZ ou par toute filiale de la société FONROCHE BIOGAZ,
- **de décider** de donner délégation à son Bureau, conformément aux termes de l'article L 5211-10 du CGCT, pour fixer les modalités de la vente (prix, clauses particulières, périmètre précis, etc.),
- **de donner** tous pouvoirs à son Président afin de signer les actes ou contrats nécessaires pour les décisions prises par le bureau dans le cadre de la présente délégation,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.).

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2018